

Monsieur le Directeur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,



La rentrée 2017 s'annonçait comme une très bonne année pour le département du Gard si l'on se référait à la dotation nationale et académique.

C'était une nouvelle fois sans compter sur les choix de répartition décidés par Mme le Recteur.

Les collèges gardois (et de manière plus générale tous ceux de l'académie) ne profiteront que très peu de l'augmentation des moyens. Avec une DGH en hausse de 31 heures, on est loin de l'augmentation à laquelle nos collèges pouvaient prétendre. À la place de la dizaine de postes (voire un peu plus) que nous aurions pu espérer dans le département nous n'en obtiendrons probablement que 4. Ce chiffre est dérisoire comparé aux 188 ETP réservés au second degré dans l'académie.

Nous constatons que les moyens supplémentaires octroyés pour accompagner la réforme du collège n'ont pas été utilisés à cet effet dans notre département, et plus généralement dans notre académie.

Pour exemple les SEGPA. Alors que le décret sur la réforme du collège prévoit que chaque classe de SEGPA doit recevoir 3h/classe de DHS, le rectorat de Montpellier refuse de les distribuer.

De la même manière, nous trouvons scandaleux que certains collèges voient une division fermer quand ils perdent un ou deux élèves comme Jean Racine à Alès ou Marguerittes, et que dire du collège de Pont St Esprit qui voit ses effectifs légèrement augmenter (+1) et qui perd une division. Le collège de Pont St Esprit est dans une grande fragilité, il perd énormément d'élèves au profit du privé. Une augmentation de la marge professeurs et une dotation maintenue lui auraient donné une bouffée d'air. Au contraire, par des choix drastiques, vous lui replongez la tête dans l'eau et ne ferez qu'aggraver sa situation.

Si les moyens prévus pour les collèges avaient véritablement été utilisés pour les collèges, ce genre de situations aurait été traité en faveur des établissements.

Quant à la marge-profs, si les établissements ont bien 3 heures par division c'est souvent au détriment du reste. Les dotations dans certains collèges sont si justes qu'elles ne permettent pas à l'établissement de fonctionner normalement. La seule ressource qui reste, c'est la DHS.

Que les choses soient bien claires, nous ne faisons pas ici le procès de la réforme du collège mais d'un recteur, dont les choix en matière de répartition des moyens ont conduit à une application à minima des textes règlementaires. Ce n'est pas la première fois que Mme le Recteur s'illustre par des décisions contreproductives et finalement nuisibles à la réforme qu'elle doit mettre en place. Déjà l'an passé, lors de la mise en place de cette même réforme du collège, Mme le Recteur s'était attiré la colère de tous les enseignants en proposant des modalités de formation inadaptées. La répartition des moyens avait été elle aussi à minima. Bref devant tant de maladresses répétées, nous ne pouvons que nous interroger sur les raisons de tels cafouillages. Si notre recteur ne peut pas être taxé d'incompétence, nous restons dans l'expectative quant aux raisons qui ont motivé ces choix. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elles n'ont rien à voir avec l'intérêt des collégiens et de leurs enseignants.

Monsieur le Directeur d'Académie Mesdames et Messieurs les membres du CTSD nous vous remercions pour votre attention.

